

ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

COMMISSION ÉCONOMIQUE

Point 41 : Données sur l'aviation — Surveillance et analyse

MODERNISATION DU PROGRAMME DES STATISTIQUES DE L'OACI

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail rend compte de la restructuration du Programme statistique OACI et de ses activités d'analyse. Le Programme statistique OACI fournit aux États, aux organismes des Nations Unies, aux organisations internationales, à l'industrie et à d'autres parties prenantes des analyses et des données complètes et fiables sur l'aviation, conformément aux dispositions de la Résolution A38-14 de l'Assemblée, Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI dans le domaine du transport aérien. Cette note présente par ailleurs le plan des travaux futurs de l'OACI relatifs au Programme statistique (relevant du domaine des données et des analyses sur l'aviation), au titre de son Objectif stratégique, *Développement économique du transport aérien*. La contribution du programme consistera à accroître les activités de financement et d'investissement liés au développement du transport aérien, tout en appuyant l'initiative « Aucun pays laissé de côté » (NCLB) de l'OACI.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- examiner les travaux de l'OACI relatifs à la modernisation du Programme statistique OACI, présentés aux sections 2 et 3 ;
- approuver le plan des travaux futurs de l'Organisation dans ce domaine, présentés à la section 4 ;
- prendre en compte les renseignements contenus dans la présente note lors de la mise à jour de la Résolution A38-14 de l'Assemblée, Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI dans le domaine du transport aérien.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique D — <i>Développement économique du transport aérien</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Les activités décrites dans la présente note seront entreprises sous réserve de la disponibilité de ressources dans le budget du Programme ordinaire 2017-2019 et/ou de contributions extrabudgétaires.
<i>Références :</i>	Doc 10027, <i>Rapport de la Commission économique de la 38^e session de l'Assemblée</i> Doc 10022, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 4 octobre 2013) A39-WP/7, <i>Rapport sur la coopération avec les Nations Unies, les organisations internationales et d'autres parties prenantes dans le domaine des données et des analyses</i> A39-WP/8, <i>Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI dans le domaine du transport aérien</i> A39-WP/xx, <i>Proposition de projet de budget de l'Organisation pour 2017, 2018 et 2019</i>

1. CONTEXTE

1.1 Le besoin de données complètes et fiables sur l'aviation est reconnu par les articles 54, 55 et 67 de la *Convention relative à l'aviation civile internationale*. Grâce à sa vaste portée et à ses données historiques qui couvrent plus de quatre décennies, le Programme statistique OACI fournit un appui essentiel à tous les aspects du travail de l'Organisation ayant trait à la sécurité, à la capacité et à l'efficacité de la navigation aérienne, à la protection de l'environnement et au développement économique du transport aérien. Par ailleurs, les statistiques du trafic aérien sont utilisées pour déterminer la contribution des États membres de l'OACI.

1.2 Depuis 2002, l'application « Base de données statistiques intégrée » (ISDB) est utilisée pour la collecte, le traitement et la diffusion des données sur l'aviation. Toutefois, la conception de l'ISDB étant basée sur une technologie remontant à près de deux décennies, soit à une époque où le problème de la disponibilité des ressources était moins important, une approche du « statu quo » ne suffit plus pour satisfaire les besoins et l'exigence d'une accélération de l'interopérabilité des données, de la reconnaissance des tendances et de la réalisation d'analyses visualisées. Pour le moment, le Programme statistique OACI devrait viser à :

- a) accroître la portée, la couverture et la qualité des données ;
- b) éviter la multiplication inutile des efforts ;
- c) réduire les coûts d'exploitation et la charge administrative supportée par les États.

2. RESTRUCTURATION DU PROGRAMME STATISTIQUE OACI

2.1 Depuis 2014, le Programme statistique OACI se modernise dans le cadre de l'initiative de gestion des données d'entreprise (EDM) qui vise à harmoniser différentes sources de données au niveau organisationnel, au moyen de tableaux de référence et de taxonomies types obtenus en créant un dépôt de données transversales. Quelques-uns des processus de restructuration liés au Programme statistique OACI sont énumérés ci-dessous, de même que les avantages qui y sont associés.

- a) **Interface de l'application.** La nouvelle application rend entièrement automatiques les tâches répétitives. Le logiciel de l'interface et sa base de données qui contient des données historiques et existantes ont été transférés à des plates-formes plus économiques au plan du coût. Le coût du stockage des données et les délais de traitement requis ont par conséquent été nettement réduits.
- b) **Interopérabilité.** La base de données, qui utilise des méthodes harmonisées, permet un partage flexible des données et des analyses de l'OACI avec les États, les organismes de l'ONU, les organisations internationales, l'industrie et d'autres parties prenantes. À titre d'exemple, les normes d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) recommandées par la Commission de statistique des Nations Unies (UNSC) ont été intégrées dans la base de données. Les formes existantes de compte rendu sur le transport aérien de l'OACI ont par ailleurs été remplacées par une collecte de données aéronautiques harmonisée entre l'OACI et l'ACI, instaurée en janvier 2016. Les données de divers fournisseurs de statistiques ayant des systèmes différents peuvent désormais être rassemblées rapidement, économiquement et efficacement, d'où une réduction des charges administratives

et des coûts à la fois pour l'OACI et les États membres. Des renseignements supplémentaires à cet égard seront fournis dans la note A39-WP/7, *Rapport sur la coopération avec les Nations Unies, les organisations internationales et d'autres parties prenantes dans le domaine des données et des analyses*.

- c) **Données volumineuses.** Depuis quelques années, les ensembles de données deviennent de plus en plus importants et complexes, ce qui les rend ingérables pour les applications traditionnelles de traitement des données. Par exemple, les données sur le mouvement aérien saisies en temps réel ne peuvent être traitées avec les applications existantes. L'OACI est membre du groupe de travail mondial de l'UNSC qui s'emploie actuellement à établir des normes concernant les aspects techniques et liés à la politique des données volumineuses. Les normes de l'UNSC seront intégrées dans les applications restructurées qui permettront à l'OACI de recueillir, de traiter et d'analyser des ensembles de données de façon efficace et efficiente au plan du coût. Des renseignements supplémentaires à cet égard seront fournis dans la note A39-WP/7, *Rapport sur la coopération avec les Nations Unies, les organisations internationales et d'autres parties prenantes dans le domaine des données et des analyses*.
- d) **Diffusion des données.** La restructuration s'est également appliquée au processus de diffusion des données. La nouvelle plate-forme web de l'OACI Data+ (<https://www4.icao.int/newdataplus>), mise gratuitement à disposition des États, a été enrichie de fonctions d'analyse visuelle, ce qui permet à l'utilisateur de visualiser rapidement les tendances, les différences et les similarités entre les choix de données, et d'effectuer des analyses comparatives de la concurrence. L'utilisation de cette plate-forme web se traduit par une réduction du coût de distribution de 80 000 CAD par an, parallèlement à la génération d'un surcroît de recettes provenant d'utilisateurs tiers (recettes brutes annuelles de plus de 400 000 CAD).

3. OUTILS ET ANALYSE

3.1 La restructuration du Programme statistique a donné à l'OACI l'occasion d'exploiter ses données brutes harmonisées et de les transformer en renseignements utiles aux fins d'analyse économique.

- a) **Outils d'analyse opérationnelle.** Depuis le milieu de 2014, divers outils d'analyse opérationnelle ont été élaborés pour analyser et visualiser les données de l'OACI et ce faisant, faciliter le processus de prise de décision (<https://www4.icao.int/etools/>). Ces outils sont par exemple les suivants : les cartes des accords de services aériens, les cartes des traités aéronautiques, les tendances financières et du trafic, la cartographie de la circulation aérienne, et l'évaluation des tarifs des services aéroportuaires et de navigation aérienne. Le plus récent outil opérationnel disponible mesure les bienfaits économiques liés à l'application des normes et pratiques recommandées (SARP) ayant trait à la sécurité. Des progrès ont par ailleurs été accomplis sur le plan de l'utilisation d'outils modernes d'analyse et de prévision pour réduire la durée et améliorer les efficacités du processus d'analyse.
- b) **Système de compte rendu et d'analyse du CO₂ de l'OACI (ICORAS).** Les données utilisées pour l'ICORAS ont été intégrées dans l'EDM et la méthode

d'estimation de la consommation de carburant dans l'ICORAS a été modifiée pour tenir compte des recommandations du Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP).

- c) **Étude sur l'économie de l'exploitation des lignes aériennes.** L'étude de l'OACI sur les différences régionales au niveau de l'économie de l'exploitation des lignes aériennes internationales est utilisée par les États, les organisations internationales et l'industrie du transport aérien pour évaluer les effets du changement de la réglementation, à des fins de planification et d'évaluation environnementales. Les résultats de l'étude sont aussi utilisés par l'Association du transport aérien international pour répartir proportionnellement les recettes passagers provenant des voyages intercompagnies, et par l'Union postale universelle pour déterminer les taux de base d'acheminement du courrier aérien, ce qui permet de générer des recettes brutes annuelles d'environ 200 000 CAD. L'application et les données ayant servi à l'étude ont été intégrées dans l'EDM, avec pour effet un gain de temps et une économie des coûts associés.
- d) **Indicateurs du transport aérien.** Les principaux indicateurs du transport aérien destinés à l'usage interne (<http://www.icao.int/sustainability/Pages/FactsFigures.aspx>) et les fiches de suivi mensuel (<http://www.icao.int/sustainability/Pages/Air-Traffic-Monitor.aspx>) ont été élaborés. Ils donnent un aperçu des tendances mensuelles et annuelles des activités de l'aviation civile, pour satisfaire les besoins des États membres en matière de suivi, d'évaluation et d'analyse comparative.
- e) **Compte satellite de l'aviation (ASA).** L'OACI s'emploie actuellement, de concert avec le Groupe consultatif de l'UNSC sur les comptes nationaux, les États et les organisations internationales, à élaborer un cadre normalisé pour la mesure économique des activités de l'aviation, notamment la contribution de l'aviation au produit intérieur brut, le nombre d'emplois créés par l'aviation, la consommation de l'aviation et l'impact de l'aviation sur la balance des paiements. Le projet d'ASA et le cadre seront disponibles comme matériel de référence pour la 39^e session de l'Assemblée.

4. TRAVAUX FUTURS

4.1 Un ensemble complet et fiable de données et d'analyses sur l'aviation sont nécessaires pour promouvoir le financement du développement du transport aérien, réduire les risques d'investissement et les incertitudes, établir des objectifs et des cibles précis, suivre les progrès et évaluer le rendement des investissements. Ces données et analyses promeuvent l'utilisation de l'aviation par les États, dans leur cadre de développement, comme moteur efficace de développement qui stimule le financement, le commerce, le tourisme et d'autres activités économiques.

4.2 L'orientation et la priorité des futurs travaux relatifs au Programme statistique sont présentées ci-après. Une description détaillée des tâches figure dans la note A39-WP/7, *Rapport sur la coopération avec les Nations Unies, les organisations internationales et d'autres parties prenantes dans le domaine des données et des analyses*.

- a) Achever d'ici à 2018 la restructuration des processus de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion de données sur l'aviation ;

- b) Simplifier davantage les processus de partage des données d'intérêt commun dans le domaine du transport aérien, en vue d'harmoniser les données, d'éviter la multiplication inutile des efforts, de réduire les coûts et de minimiser la charge supportée par les États membres ;
- c) Promouvoir l'utilisation des données et des analyses de l'OACI pour accroître le financement et les investissements en faveur du développement des activités de transport aérien, en cohérence avec l'initiative NCLB de l'OACI ;
- d) Organiser la deuxième réunion du Groupe d'experts des données sur l'aviation et de l'analyse (ADAP/2) en 2017 en vue de recommander la suppression de toutes les redondances, de proposer d'autres améliorations à apporter aux processus, et d'assurer l'alignement du Programme statistique OACI sur les nouveaux besoins des États membres.